

EXTRAIT DE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10
absents	05
Procurations	00

L'an Deux Mil vingt cinq Le 20 Mars à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2025
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. FALLEAU Geneviève. CONTAMINE David. PERTUIS Martine.
ABSENTS : BELLEIL Thomas. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
PROCURATIONS:
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Révision du tarif des ordures ménagères pour les locatifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération 2023-043 du 19 juin 2023 validant un forfait pour les salles communales ;
Considérant l'augmentation des tarifs des ouvertures par le SMD3.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la mise en place de la redevance incitative de l'enlèvement des ordures ménagères par le SMD3.

Il est fait état de la problématique lors de la location des salles communales. Les ordures ménagères sont souvent laissées sur place et à la charge de la commune de les faire évacuer.

Le conseil municipal, dans sa séance du 19 juin 2023 avait donc validé un forfait de 10 € à recouvrer lors de chaque location et cela concernait La Chartreuse et la Salle des fêtes de la commune.

Au vu de la révision des tarifs par le SMD3, il y a lieu de modifier le forfait et propose de le passer à 12 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la révision du forfait de l'enlèvement des ordures ménagères lors des locations des salles,
- **DIT** que le forfait à appliquer sera alors de 12 € pour chaque location à compter du 1^{er} avril 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 20/03/2025

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250320-2025-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

